



Ville de 3 505 habitants, en expansion
recrute
**un agent de voirie
(H/F)**

MISSIONS

Au sein d'une équipe de 6 agents des services techniques, sous l'autorité du responsable espaces verts/voirie, l'agent assurera seul ou en équipe des missions d'entretien de la voirie et des réseaux divers.

Détails des missions

- Entretien, dépose et pose de signalisation
- Travaux de busage et de curage
- Entretien de revêtement, reprise dégradation de chaussée (enrobé et 0/20)
- Nettoyage grilles d'évacuation
- Participer à la propreté de l'espace public
- Veiller au bon emploi et à l'entretien du matériel et des véhicules mis à disposition
- Appliquer les règles de sécurité
- Participation aux différentes manifestations
- Transport de matériel
- Pose de panneaux lors des élections

Profil recherché

- Expérience en voirie souhaitée
- Bonne condition physique et aptitude au port de charges lourdes
- Polyvalence au sein des services techniques
- Permis B

CONDITIONS DE TRAVAIL

Lieu d'affectation : COMMEQUIERS

Service d'affectation : Services Techniques

Temps de travail : Temps complet : 35 heures sur 4 jours

Durée du contrat : 6 mois avec possibilité de renouvellement

Contraintes du poste : Travail en extérieur, déplacements réguliers sur les sites d'intervention.

CANDIDATURES

Date prévue du recrutement : 13/06/2022

Date limite de candidature : 16/05/2022

Les candidatures sont à adresser : **Mairie de Commequiers**
Direction Générale des Services
Place du 8 Mai
85220 COMMEQUIERS

Informations complémentaires : transmettre impérativement lettre de candidature + dernier arrêté de situation + dernier bulletin de salaire + CV à : secretariatgeneral@commequiers.fr

INFORMATION

Travailleurs handicapés :

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.